

PROGRAMME DE FORMATION

LIVRET DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I cumul expérience professionnelle + formation permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 9 juin 2016 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement. Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut de courtiers en opérations de banque et services de paiement, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- répondre aux exigences du livret de formation posée par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret de formation niveau I) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- **Public visé :** Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- **Prérequis :**
Préalablement à cette formation, le participant devra :
 - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
 - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné ;
 - l'obtention du statut IOBSP niveau I nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul expérience professionnelle + formation** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitol). Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Pierre LATCHE (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
--------	------------------

Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43, par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Tronc commun + 4 modules spécialisés :

1. Tronc commun : 12 heures

- La protection du client
- La prévention des conflits d'intérêts
- La prévention du surendettement et de l'endettement responsable

2. Modules de spécialité : 28 heures

- Crédit à la consommation :

* Le crédit à la consommation

* Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur

- Le regroupement de crédits :

* Le regroupement de crédit

* Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur

- Les services de paiement :

* Les différents services de paiement

* Les droits de la clientèle en matière de services de paiement

- Crédit immobilier :

* Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur

* La constitution du dossier de crédit immobilier

